

## **Choix de l'auditeur : Quels déterminants ? Une revue de la littérature théorique et empirique**

### **Choosing the auditor: What are the determinants? Theoretical and empirical literature review**

**IMMEL Hicham**  
Doctorant  
Groupe ISCAE - Maroc  
Laboratoire de Recherche en Finance  
**hicham.immel@gmail.com**

**Date de soumission** : 30/07/2022

**Date d'acceptation** : 07/09/2022

**Pour citer cet article** :

IMMEL, H. (2022). « Choix de l'auditeur : Quels déterminants ? Une revue de la littérature théorique et empirique. » .Revue Française d'Economie et de Gestion, Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 3 : Numéro 9 » pp : 176 – 195.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



## Résumé

Le rôle de l'auditeur dans la sauvegarde du patrimoine des entreprises et la stabilité des marchés financiers est pointé du doigt chaque fois qu'un scandale financier est médiatisé. Ces scandales ont conduit ces dernières années, à renforcer les législations nationales de plusieurs pays en matière de régulation de l'audit. Etant donné que la recherche en audit est souvent portée par ces changements réglementaires, les chercheurs se sont intéressés aux motivations qui poussent ces entreprises à choisir un auditeur plutôt qu'un autre. La revue de la littérature fait état de deux motivations principales qui déterminent le choix de l'auditeur : une motivation économique et une autre sociologique. La motivation économique explique le choix des entreprises qui présentent des problématiques d'agence et d'asymétrie de l'information ou qui ont besoin d'une couverture par l'assurance en cas d'un éventuel préjudice économique. La motivation sociologique est plutôt nourrie par une recherche d'une légitimité à travers l'audit, pour faire face aux pressions et exigences de l'environnement. Cet article a pour objectif de présenter un modèle de recherche théorique des déterminants du choix de l'auditeur et de faire un état de l'art empirique sur l'utilisation de ce modèle.

**Mots clés :** Choix de l'auditeur ; théorie d'agence ; asymétrie d'information ; gouvernance ; qualité d'audit

## Abstract

The role of the auditor in preserving the assets of companies and the stability of financial markets is highlighted each time a financial scandal is reported in the media. These scandals have led in recent years to the strengthening of audit regulation in several countries. As audit research is often driven by these regulatory changes, the researchers were interested in the motivations that lead these companies to choose one auditor over another. The review of literature finds two main motivations that determine the choice of auditor: an economic motivation and a sociological one. The economic motivation explains the choice of companies that present problems of agency, asymmetry of information or the need for insurance cover for possible economic damage. The sociological motivation is fuelled rather by a search for legitimacy through auditing, to cope with the pressures and demands of the environment. The aim of this paper is to present a theoretical research model of the determinants of auditors' choice and to review the empirical state of the art on the use of this model.

**Keywords:** Auditor choice; agency theory; information asymmetry; governance; audit quality

## INTRODUCTION

Dans un contexte international marqué par des faillites et par des crises financières successives, l'audit n'a pas cessé d'être pointé du doigt. Se pose dès lors la question de savoir qui sont ces cabinets d'audit et comment sont-ils choisis par les entreprises ? Ces choix sont-ils innocents ? Les entreprises cherchent-elles toujours à choisir des cabinets de qualité ? La littérature et les recherches empiriques traitant du choix des auditeurs ont porté sur des terrains ayant une longue tradition d'audit, dans des contextes développés, où la profession d'audit connaît un système de régulation indépendante, et où les caractéristiques des conseils d'administration ont été affectées par l'adoption de la loi SOX. D'ailleurs, les recherches concernant l'audit et en particulier le choix des auditeurs, portent le plus souvent sur la grande entreprise cotée. La raison est que ces recherches s'inscrivent généralement dans le cadre de la théorie d'agence (Jensen et Meckling, 1976), qui se prête plus à la grande entreprise cotée, notamment avec l'apparition de la notion de gouvernance d'entreprise (Berle et Means, 1932). D'ailleurs selon Charreaux (2011), les entreprises ont recours à l'audit car considéré comme un mécanisme impactant positivement leurs gouvernances. Charreaux (2011) reconnaît à l'audit, d'une part, d'être un mécanisme susceptible d'accroître l'efficacité organisationnelle, en minimisant l'asymétrie de l'information et les conflits d'agence (apport disciplinaire) et, d'autre part, d'apporter des connaissances nouvelles à l'organisation (apport cognitif). L'audit est donc un outil de contrôle et de sauvegarde de l'entreprise et de l'épargne des investisseurs. L'entreprise cotée est un instrument de collecte de l'épargne public. Elle doit être sauvegardée et bien contrôlée, car les enjeux économiques qu'elle suscite sont majeurs. L'auditeur est une des solutions capitales dans cette équation, le public doit continuer à lui faire confiance. La question du choix de l'auditeur est donc vitale, pour continuer à avoir confiance dans les marchés financiers. La chute de toute société cotée a pour conséquence immédiate, de pointer du doigt l'auditeur. N'est-ce pas une indication forte, que le choix de l'auditeur présente des enjeux économiques forts ? Le présent papier se propose de faire un état de l'art sur le sujet, car nous estimons que connaître les déterminants du choix de l'auditeur, présente de forts intérêts théoriques et pratiques pour la recherche en audit. Nous nous sommes appuyés, certes sur les papiers traitant du cadre théorique sur le sujet, mais nous avons sélectionné surtout les papiers ayant une contribution empirique, traitant du choix des auditeurs. L'examen de la littérature ayant traité du sujet du choix des auditeurs, appréhende l'audit comme un bien économique, qui se prête donc à l'observation dans un marché (interaction de l'offre et de la demande), et ce en se basant sur la théorie économique néo-classique. L'approche de la recherche qui a été

souvent adoptée par les chercheurs est l'approche néo-institutionnelle. L'audit étant considéré certes comme un bien économique, mais il est aussi le fruit des pressions institutionnelles, et c'est également à travers cet audit, que la société envoie des messages aux institutions (Carson et al. 2021). Etant considéré comme un bien économique, les services d'audit devraient donc être différenciés à de nombreux égards. La littérature a choisi « la qualité » comme principal élément de différenciation. Les chercheurs choisissent ainsi l'hypothèse selon laquelle, les auditeurs diffèrent en termes de qualité (DeFond et Zhang, 2014). Lorsque nous parlons donc de choix de l'auditeur, nous sous-entendons l'existence de deux choix : un auditeur réputé de qualité (cas des big par exemple) et un autre non réputé de même niveau de qualité. Le présent article, à travers un état de l'art théorique et empirique, a pour objectif de répondre à la problématique de recherche suivante : « Quels sont les déterminants qui poussent certaines entreprises, et pas d'autres, à choisir un auditeur réputé de qualité ? ».

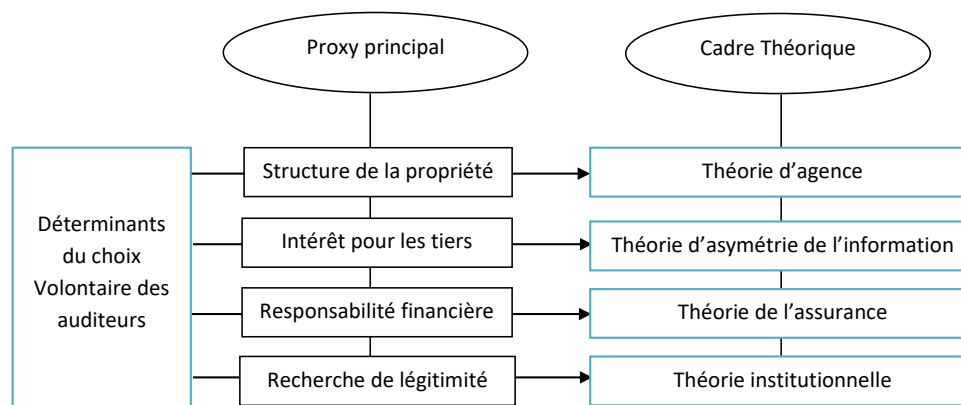
## **1. LE CADRE THEORIQUE DU CHOIX DE L'AUDITEUR**

La littérature ayant tenté de répondre à la question du choix de l'audit, fait ressortir quatre possibilités pour approcher le sujet, eu égard au proxy principal qui guide l'entreprise à choisir son auditeur. Ainsi, quatre proxys principaux sont mis en évidence (figure n°1). D'abord celui de la structuration du capital et du management de la société (structure de la propriété), qui est le concept principal de la théorie d'agence. Ensuite, celui de la place et du rôle de l'audit comme un tiers de confiance (intérêt pour les tiers), qui est le concept principal du cadre théorique de l'asymétrie de l'information. Le troisième proxy qui est plutôt lié à la solidité financière de l'auditeur pour dédommager la société en cas d'erreur professionnelle, renvoie à la théorie de l'assurance. Le quatrième et dernier proxy est basé sur le rôle de l'audit comme un signal fort à l'environnement et renvoie donc à la théorie institutionnelle (Habib et al. 2019).

### **1.1 Les déterminants basés sur la Théorie d'Agence**

Dans le cadre théorique basé sur la théorie d'agence, l'audit est pris comme un mécanisme de gouvernance. Ce cadre de recherche trouve son fondement dans la question de la gouvernance sous sa forme moderne qui est apparue à la suite de la crise de 1929 avec la naissance des firmes dites « modernes » caractérisées par une séparation entre la propriété et le management (Berles et Means, 1932). La théorie d'agence de Jensen & Meckling (1976), s'inscrit dans le prolongement de ces travaux, en ce sens qu'elle met l'audit au centre de la théorie, comme mécanisme qui permet de réduire les coûts d'agence et l'asymétrie d'information. Pour Charreaux (2011), l'audit réduit les conflits d'agence et joue aussi bien un rôle disciplinaire que cognitif. Les recherches sur le sujet, qui mobilisent la théorie d'agence, utilisent la structure de

**Figure n° 1 : Cadres théoriques des déterminants du choix des auditeurs**



**Source : Conçu par nous-même à partir des travaux de Habib et al. (2019)**

la propriété comme proxy pour les conflits d'agence, et testent le lien éventuel entre la structure de la propriété et la décision du choix de l'auditeur. Cinq natures de structure de la propriété ressortent comme déterminantes dans le choix de l'audit, à savoir (Habib et al, 2019) :

- Le management initié ;
- La nature familiale de l'entreprise ;
- L'actionnaire institutionnel et/ou étranger ;
- Appartenance à un groupe ;
- Le management non initié

Ces cinq déterminants ont été testés dans plusieurs contextes et se confirment plus ou moins, excepté dans des contextes présentant des complexités au niveau de la réglementation ou dans les relations d'agence, comme le contexte chinois, néanmoins, ces 5 variables sont le plus souvent citées comme variables explicatives du choix de l'audit, par les sociétés (Hsu, Lin et Tsao, 2018). Les autres variables explicatives, intimement liées à la théorie d'agence, découlent de la théorie de l'asymétrie de l'information.

### **1.2 Les déterminants basés sur la Théorie d'Asymétrie de l'Information**

L'asymétrie de l'information est une conséquence du contrat d'agence qui lie le principal à l'agent. Elle est aussi la conséquence des contrats qui lient la firme à ses partenaires externes dans le cadre de la théorie d'agence élargie. Les travaux de recherche qui se sont intéressés à étudier le choix de l'auditeur sous l'angle de la théorie de l'asymétrie d'information, partent du principe que l'audit est apprécié par les tiers car c'est un moyen d'assurer et d'améliorer l'information financière utilisée pour la prise de décision, et permet donc de réduire l'asymétrie

de l'information (Charreaux, 2011). Les problématiques de choix de l'auditeur, préoccupent en ce sens les bailleurs de fonds, notamment les détenteurs des dettes, et les investisseurs en bourse. C'est pourquoi le choix de l'auditeur est déterminant et constitue un signal envoyé à ces bailleurs de fonds, au même titre que l'existence de comités d'audit dans une firme, d'ailleurs, un lien fort existe entre l'existence d'un comité d'audit et le choix de l'auditeur (Fuller, Joe et Luippold, 2021). L'état de l'art fait état de deux principaux modèles concurrents qui expliquent les déterminants du choix d'un audit de qualité, notamment lors de l'introduction en bourse : Un premier modèle, où les entrepreneurs ayant des informations favorables sur leurs entreprises, ont tendance à choisir des auditeurs réputés de qualité, que ceux disposant d'informations moins favorables (Titman et Trueman, 1986). L'idée est que la qualité de l'auditeur permet de mettre en exergue la véritable valeur de l'entreprise, d'où le recours à des cabinets de qualité, pour mettre en avant la valeur de leur entreprise et vice-versa. Un second modèle, porté par les travaux de Datar, Feltham et Hughes (1991), où les sociétés présentant un risque spécifique, choisissent aussi un auditeur de qualité pour fournir une crédibilité aux informations données aux tiers, pour atténuer leurs craintes. En raison même de la nature de l'asymétrie de l'information et des usages qui peuvent en être faits par les firmes, la revue de littérature sur le sujet a plutôt tendance à converger vers un choix d'un auditeur de qualité, réputé sur le marché (type Big), pour atténuer les craintes des tiers (Habib et al. 2019). Si les déterminants basés sur l'asymétrie d'information et la théorie d'agence, ont pour souci de réduire le coût d'agence liant la société à son environnement direct et immédiat (actionnaires et partenaires externes), un souci de légitimation de la société, vis-à-vis d'un environnement plus large exerçant sur elle des pressions institutionnelles, pourrait motiver aussi le choix de l'auditeur.

### **1.3 Les déterminants basés sur la théorie institutionnelle.**

Huang et Kang (2018) ont constaté que pour profiter pleinement de leur réputation et gérer au mieux leur image sur le marché, les entreprises jouissant d'une réputation élevée choisissent des auditeurs réputés et spécialisés. A travers cette démarche, l'entreprise cherche à se faire une légitimité sociale vis-à-vis du marché, des institutions et des utilisateurs des informations financières qu'elle produit. Ces travaux s'inscrivent dans la variante sociologique de la théorie institutionnelle, basée sur le concept de la légitimité, un concept peu opérationnalisé dans des recherches empiriques, notamment dans le sujet du choix de l'auditeur. D'ailleurs les recherches menées par Corten, Steijvers et Lybaert (2018) constituent peut-être les rares littératures sur le choix des auditeurs qui utilisent explicitement la théorie de l'isomorphisme

institutionnel. Il ressort de leurs travaux que les firmes ont tendance à désigner un auditeur réputé si leur principal fournisseur fait recourt lui-même à un fournisseur réputé. Cette conclusion confirme l'effet de conformité (isomorphisme) envers les fournisseurs, comme le suppose la théorie institutionnelle. Si les déterminants basés aussi bien sur la théorie d'agence, l'asymétrie de l'information et la théorie institutionnelle, ont une motivation externe, visant à rassurer les tiers (associés et partenaires externes, environnement), d'autres déterminants ont plutôt une motivation interne et financière. C'est le cas des choix motivés par la qualité de l'assurance contractée par l'auditeur.

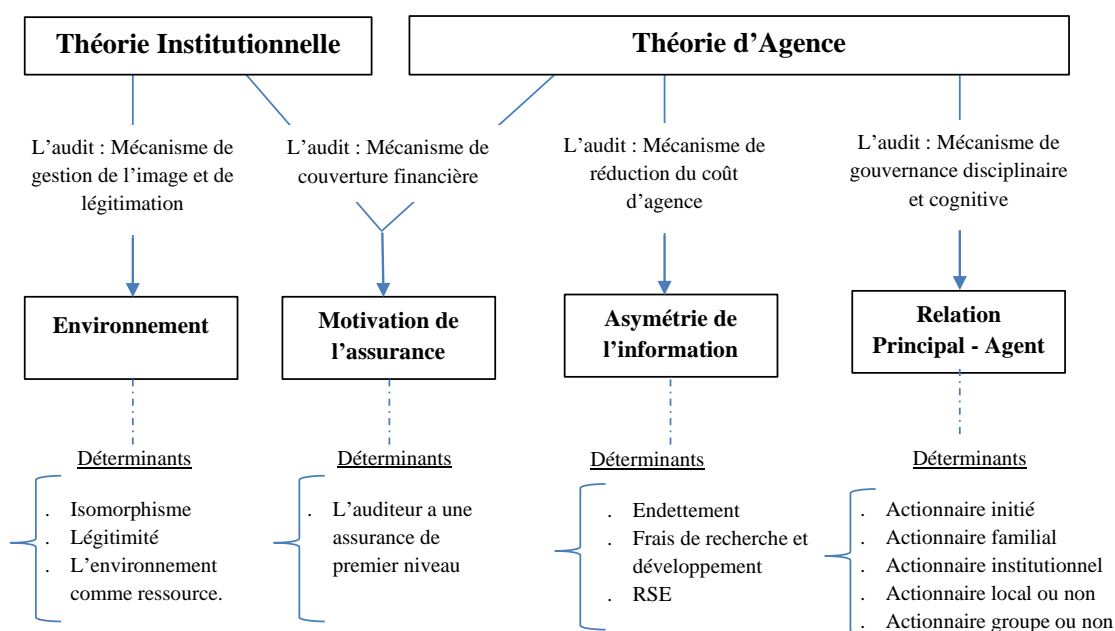
#### **1.4 Les déterminants basés sur la théorie de l'assurance.**

La littérature qui utilise cette théorie, teste si l'assurance que la firme peut mettre en jeu, peut constituer ou non un déterminant dans le choix de l'auditeur ? Selon Wallace (1980), le management des firmes dont les états financiers présentent un risque élevé d'informations erronées, pourrait être tenté de choisir un cabinet solide financièrement, ayant une bonne couverture d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle. L'idée est que la mise en jeu de cette assurance, le cas échéant, pourrait couvrir les pertes financières qui pourraient découler d'un éventuel litige. La revue de littérature fait donc de la mise en jeu de l'assurance responsabilité civile professionnelle des auditeurs, un possible déterminant du choix de l'auditeur.

#### **1.5 Synthèse et modèle de recherche théorique**

Il ressort de la revue de littérature sur le cadre théorique des déterminants du choix de l'auditeur, que ces déterminants sont de deux grandes catégories : La première catégorie est de nature économique, qui trouve ses origines dans la théorie d'agence. Entrent dans cette catégorie, les déterminants ayant pour souci d'apporter une réponse aux conflits d'agences, que ces conflits soient immédiats (entre le principal et l'agent) ou élargis liés à l'asymétrie de l'information entre la firme et les partenaires externes. Une deuxième catégorie, de nature sociologique, qui trouve son essence dans la théorie institutionnelle et qui fait de l'audit, une forme de gestion de l'image. Le déterminant lié à l'assurance se trouve en intersection des deux catégories, économique et sociologique (Power, 2004). Le modèle théorique des déterminants du choix de l'auditeur est présenté à la Figure n°2. La seconde partie de ce papier a pour objectif de faire une revue de la littérature empirique, ayant mobilisé les théories expliquant le choix des auditeurs, tels que décrites dans le modèle de recherche théorique présenté dans la figure N°2.

**Figure N°2 : Modèle de recherche théorique des déterminants du choix des auditeurs**



Source : adapté de Habib et al. (2019)

## 2. LES DETERMINANTS DU CHOIX DE L'AUDITEUR : UNE REVUE DE LA LITTERATURE EMPIRIQUE

### 2.1 Nature de la propriété comme déterminant du choix de l'auditeur

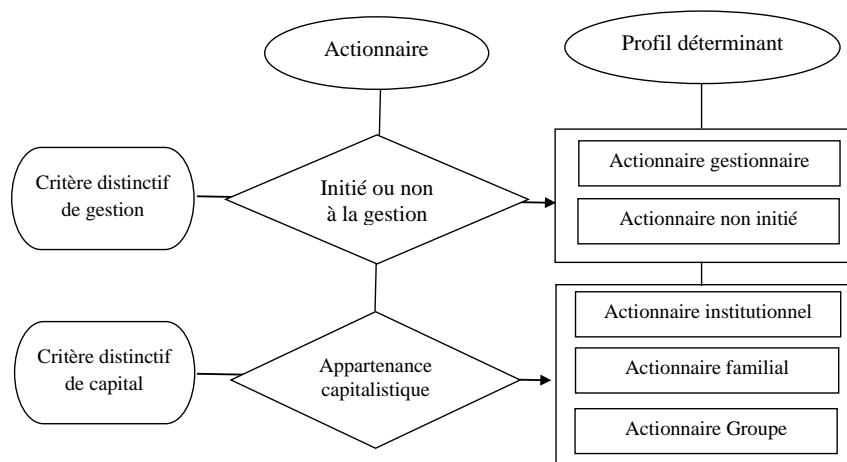
Les déterminants liés à la structure de la propriété (relation Principal-Agent) ont été étudiés par la littérature empirique, dans le cadre de la théorie d'agence. La littérature empirique sur le sujet, décline la structure de l'actionnariat en cinq profils de l'actionnaire. D'une part, selon que l'actionnaire est initié ou non à la gestion et, d'autre part, selon l'origine du capital (familial ou non, étranger ou non, institutionnel ou non, membre d'un groupe ou non), comme illustré par la figure n°3.

#### 2.1.1 L'actionnariat gestionnaire

L'actionnaire gestionnaire est l'actionnaire qui participe d'une manière active à la gestion de l'entreprise. Les données empiriques font état de l'existence d'un lien entre ce profil d'actionnaire et la taille du cabinet d'audit choisi. Selon Lennox (2005), à moins qu'il y ait un conflit d'agence, en cas de confusion du capital et de la gestion (avec forte concentration), ces entreprises ont plutôt recours à un cabinet moins réputé et sont moins tentés de recourir à des auditeurs de marque. Dans la même logique et dans un contexte similaire, Hay et Davis (2004)



**Figure N°3 :Taxonomie du profil de l'actionnaire et choix de l'audit**



**Source : Conçu par nous-même à partir des travaux de Habib A. et al. (2019)**

ont effectué un travail ayant porté sur les entreprises du marché néozélandais, et ont conclu au fait que dans un cas de confusion entre le principal et l'agent, le choix de la qualité de l'auditeur était associé au niveau de l'endettement de la société et aux salaires. D'autres travaux empiriques plus récents nous renseignent sur le sujet dans des contextes relativement spécifiques. Les travaux récents de Zhang, Ye, Cui et Zang (2019) ont étudié les entreprises cotées sur le marché chinois, un marché caractérisé par une forte interférence de la réglementation, laissant place à un faible conflit d'agence élargi (conflit entre la société et les investisseurs extérieurs), ce qui a limité la nécessité de recourir à des auditeurs de marque. Toujours sur le marché chinois en raison des spécificités qu'il présente en matière de contrat d'agence, Xu, Zhang et Xie (2019) ont réalisé un travail sur les entreprises dont les actionnaires gestionnaires se font nantir leurs actions. Ils ont conclu au fait que ces entreprises choisissent un cabinet d'audit réputé lorsqu'ils sont convaincus de la fiabilité de leurs états financiers, et à l'inverse, ils choisissent un cabinet d'audit moins réputé, lorsqu'ils présentent des états financiers manipulés.

### 2.1.2 L'actionnariat familial

Carney (2005) distingue l'actionnaire familial de l'actionnaire gestionnaire, d'abord par la relation familiale existante entre les actionnaires, généralement sous l'autorité non formelle d'un chef de la famille, mais aussi par la consistance du niveau de participation au capital de la famille, qui cumule le rôle du principal et de l'agent. Cette caractéristique fait que l'entreprise familiale est le plus souvent caractérisée par l'absence d'un bon contrôle interne, car perçu par

le gérant comme une ingérence dans ses pouvoirs illimités. Toutefois, ces entreprises si elles devaient envoyer un signal fort à l'extérieur, elles font une sorte de maquillage de leur gouvernance en intégrant des administrateurs indépendants et font appel à un auditeur réputé (Habib A. et al. 2019). Le Tableau n°1 présente une synthèse des déterminants qui font que les entreprises familiales choisissent un auditeur réputé type big. Le Tableau n°2 présente une synthèse des déterminants qui poussent ces entreprises à choisir plutôt un auditeur non réputé.

**Tableau n° 1 : Déterminants du choix des auditeurs réputés, par les entreprises familiales**

Référence	Contexte	Résultat empirique
Hope, Langli et Thomas (2012)	Entreprise familiale avec conflit d'agence important	On se réoriente vers un auditeur de qualité. L'auditeur joue un rôle plus important
Kang (2014)	Entreprises familiales agissant dans un secteur particulier, avec une direction familiale active	Ont tendance à choisir un auditeur spécialisé, plus que les entreprises non familiales
Srinidhi et al. (2014)	Entreprises familiales américaines dans l'ère après la loi SOX, ayant un conflit d'agence élargi, et gérées par un conseil d'administration fort. Exigences de la nouvelle loi SOX sur la responsabilisation du Conseil.	Ont tendance à recourir à des auditeurs spécialisés, exigent un audit de qualité et se forcent d'afficher des résultats meilleurs. Le Conseil fort défend en premier les intérêts des investisseurs externes avant ceux des actionnaires. Le Conseil a plus de rigueur en raison des exigences de la nouvelle loi SOX.
Jiraporn, Chintrakarn, Tong et Treepongkaruna (2018)	Entreprises familiales avec un Conseil d'Administration hétérogène, mais totalement indépendant	La société ne voit plus la nécessité de recourir à un auditeur réputé. L'indépendance du Conseil épargne le recours à un audit de qualité.

**Source : Adapté de Habib et al. (2019)**

### 2.1.3 L'actionnariat institutionnel et l'actionnariat étranger

Plus l'actionnariat de la société est « sophistiqué », plus la société a recours à un auditeur réputé (type big), pour pouvoir livrer un rapport de qualité. La notion ou le degré de sophistication de l'actionnaire varie dans la littérature empirique. L'existence d'un actionnaire institutionnel est l'une des variabilités de cette sophistication, traitée par les recherches empiriques (Tableau n°3). La deuxième variabilité de la sophistication de l'actionnariat, est l'existence d'un actionnaire étranger. En effet, un actionnaire étranger investit dans un contexte différent du sien, et généralement il investit dans plusieurs pays, selon les recherches empiriques sur le sujet, que cet actionnaire étranger soit institutionnel (Tableau n°4) ou non (Tableau n°5), il est naturel qu'il exige un audit de qualité, pouvant réduire sa méconnaissance du pays. Ces résultats sont aussi confirmés dans les pays dont l'économie est en voie de développement, notamment par les travaux de El-Dyasty & Elamer (2021) qui mettent en évidence l'impact de l'existence d'un actionnaire étranger sur le choix d'un auditeur réputé.

**Tableau n° 2 : Déterminants du choix des auditeurs moins réputés, par les entreprises familiales**

Référence	Contexte	Résultat empirique
Niskanen et al. (2010)	Marché de l'audit en Finlande	Plus une entreprise accroît son actionnariat familial, moins elle a recours un auditeur réputé, de type BIG.
Khan et al. (2015)	Contexte des économies émergentes (Bangladesh comme exemple)	Les entreprises familiales, même cotées, ne recourent pas à un audit réputé type BIG, sauf les entreprises exportatrices, car les clients étrangers sont veillant sur les pratiques de gouvernance de leurs fournisseurs.
Darmadi (2016)	Contexte des économies émergentes (Indonésie comme exemple)	Plus une entreprise accroît son actionnariat familial, moins elle a recours un auditeur réputé, de type BIG. Cette tendance s'inverse si le gestionnaire n'est pas membre de la famille.
Ho et Kang (2013)	Echantillon d'entreprises familiales sur le marché américain	Résultats pratiquement identiques à ceux de Darmadi (2016) ci-dessus.
Chen et al. (2013)	Entreprise familiale multi membres, sans particularités notoires.	Dans les entreprises familiales, c'est généralement celui qui dirige l'entreprise qui désigne l'auditeur, en fonction de sa vision.
Hsu et al. (2018)	Une entreprise familiale avec un alignement familial élevé (existence du fondateur), gérée soit par le fondateur, un ascendant ou un descendant, ou même par un directeur professionnel.	Il n'y a pas lieu de désigner un auditeur réputé. Les investisseurs étrangers n'en font pas la demande dans ce cas.
AL-Qadasi et al. (2019)	Entreprises familiales en Malaisie, agissant des secteurs spécialisés.	N'ont pas tendance à recourir à des auditeurs spécialisés dans leur secteur d'activité et n'ont donc pas tendance nécessairement à recourir à un auditeur réputé.

**Source : Adapté de Habib et al. (2019)**

**Tableau n°3 : Déterminants du choix des auditeurs en cas d'actionnaire institutionnel**

Référence	Contexte	Résultat empirique
Bushee (1998)	Existence d'un actionnaire institutionnel, comme proxy de la sophistication de l'actionnariat.	L'actionnaire institutionnel exige des rapports de qualité et encourage à choisir un auditeur de qualité.
Velury et al. (2003)	Existence d'un actionnaire institutionnel, dans une société spécialisée.	La société a tendance à désigner un auditeur spécialisé dans le secteur.
Pong et Kita (2006)	Sociétés cotées à la bourse de Tokyo, ayant la banque comme actionnaire influant.	Ces sociétés désignent automatiquement un auditeur de qualité, type Big.
Kane et Velury (2004)	Entreprise ayant un actionnaire institutionnel	Il existe une association positive et linéaire entre le niveau d'existence d'un actionnaire institutionnel et le recours à un auditeur de qualité, type Big.
Han et al. (2013)	Contexte chinois, sociétés cotées, ayant un actionnaire institutionnel pour une longue durée	Plus le projet de l'actionnaire institutionnel s'étend dans la durée, plus les sociétés ont recours à un audit réputé, de type Big.

**Source : Adapté de Habib et al. (2019)**

**Tableau n° 4 : Déterminants du choix des auditeurs en cas d'actionnaire institutionnel étranger**

Référence	Contexte	Résultat empirique
Kim et al. (2019)	Sociétés ayant un actionnaire majoritaire institutionnel étranger, dans un contexte international.	Forte tendance à désigner un auditeur de qualité, type Big. Plus le pays d'origine de l'actionnaire institutionnel étranger a une tradition d'un système de gouvernance fort, plus il est fait recours à un auditeur réputé et vice versa.
Ben-Hassoun, Aloui et Ben-Nasr (2018)	Contexte du Moyen Orient et Afrique du Nord,	Mêmes résultats que ceux rapportés ci-dessus par Kim et al. (2019)
Karim et van Zijl (2013)	Contexte du Bangladesh	Mêmes résultats que ceux rapportés ci-dessus par Kim et al. (2019)
Guedhami et al. (2009)	Contexte de privatisation	Les sociétés privatisées choisissent un auditeur de qualité si l'investisseur est étranger ou institutionnel et inversement. Aussi, plus le système de gouvernance est faible dans le pays, plus on exige un auditeur de qualité (un audit de qualité se substitue à une gouvernance faible).

Source : Adapté de Habib et al. (2019)

**Tableau n° 5 : Déterminants du choix des auditeurs en cas d'actionnaire étranger non institutionnel**

Référence	Contexte	Résultat empirique
Karim et al. (2013)	Société ayant un actionariat international	Ces sociétés sont plus susceptibles et plus habituées aux différences du niveau d'audit, eu égard au niveau d'audit dans leurs pays d'origine.
Fang et al. (2015)	Société ayant un actionnaire américain	Une entreprise locale, ayant un actionnaire américain, a plus tendance à désigner un auditeur type Big, dans un souci de comparabilité des résultats avec les standards américains.
He et al. (2014)	Sociétés cotées en chine, ayant un actionariat étranger	Plus le poids de l'actionariat étranger baisse, moins les sociétés recourent à un auditeur de type Big.
Citron et Manalis (2001)	Contexte de libéralisation du marché de l'audit en Grèce en 1992	Plus le poids de l'actionnaire étranger est fort, plus la société a recours à auditeur de type Big.

Source : Adapté de Habib et al. (2019)

#### 2.1.4 L'actionariat du groupe

Selon Davison et al. (1984), les actionnaires de la maison mère sont le plus souvent dans un système de gouvernance où l'ensemble des filiales sont imbriquées, au point que ces actionnaires du haut ont la main au niveau des filiales pour imposer leur choix des auditeurs aux filiales. Branson & Breesch, (2004), vont dans la même idée et démontrent que les décideurs des groupes des sociétés encouragent les filiales à choisir un auditeur du même réseau pour une raison d'économie d'échelle et d'unification des procédures d'audit et des livrables. Yang et al. (2016), ont pratiquement fait le même constat dans le contexte Taiwanais : Si au

niveau du groupe, il est fait appel à un auditeur de qualité type big, les filiales font généralement appel au même cabinet, pour s'aligner sur les standards de qualité du groupe. Selon les travaux de Chang et al. (2017), les sociétés filles d'un groupe qui intervient dans différents secteurs d'activités, choisissent des cabinets d'audit réputés spécialisés par secteur, dans le but de transférer leurs connaissances accumulées dans ce secteur, aux autres entités du groupe. Dans leurs travaux, Fang et al. (2017), ont démontré que comparativement aux entreprises individuelles, les sociétés du groupe ont plutôt tendance à recruter un auditeur de qualité de type Big. Et rajoutent que ce constat est d'autant valable si l'actionnariat du groupe comprend un bloc des minoritaires et/ou si le groupe fait apparaître des conflits d'agence. La revue de littérature concernant le choix de l'auditeur au niveau des groupes tend certes vers le choix d'un même auditeur réputé, pour le groupe, mais ne répond pas à la question, si le recours à un même auditeur, aussi réputé soit-il, améliore-t-il la qualité de l'audit pour le groupe. Salehi et Arianpoor (2022) apportent une réponse à cette interrogation en précisant que les sociétés membres d'un groupe ont tendance certes à choisir un auditeur réputé, mais sans pour autant que la qualité des comptes ne soit mise en avant comme déterminant ou conséquence de ce choix.

### **2.1.5 L'actionnariat non initié**

L'actionnariat non initié suppose l'existence d'un système de gouvernance pratiquement totalement indépendant du capital. Cette mouvance est apparue avec force d'abord sur le marché américain puis élargie au monde occidental avec la loi SOX, qui délègue la tâche de désigner un auditeur, aux comités d'audit (Ghafran & O'Sullivan 2013, cités par Habib et al. 2019), ce qui met en place une dynamique des pouvoirs entre le conseil d'administration, le comité d'audit et l'auditeur. Pour arriver au bout de cette dynamique, les études empiriques quantitatives ne sont pas les mieux placées, car il s'agit de relever un sens et non une association linéaire ou une régression. Et c'est à ce niveau que la nature de la recherche change de direction et s'appuie sur des études qualitatives basées sur des entretiens avec les acteurs, pour recueillir un jugement, plutôt qu'une mesure ou un chiffre. C'est un travail d'exploration de cette dynamique, par entretiens avec des praticiens, pour comprendre ce phénomène complexe de désignation des auditeurs. Au terme de leur recherche, Abbott et al. (2016) ont démontré l'existence d'une association entre une gouvernance indépendante et le choix de l'auditeur. Cette association va au point qu'il a été relevé dans plusieurs recherches, que les mêmes administrateurs siégeant dans des entreprises différentes, ont tendance à désigner le même

auditeur. Dans la même lignée, d'autres recherches ont mis en exergue une association positive entre un conseil indépendant et la qualité de l'auditeur désigné (Harris et al. 2018).

## 2.2 L'asymétrie de l'information et choix de l'auditeur

Les sociétés ayant un conflit d'agence aigu ont tendance à faire appel à un auditeur réputé de qualité, et seule la nature des conflits d'agence et la nature du contexte changent. Le tableau n°6, résume les résultats empiriques des recherches ayant abouti à ce résultat.

**Tableau n° 6 : Déterminants du choix des auditeur pour réduire l'asymétrie de l'information**

Référence	Contexte	Résultat empirique
Francis et al. (1999)	Contexte américain. Période d'observation de 1974 à 1994. Echantillon : 74.930 observations Le papier cherche à vérifier si les entreprises qui présentent plus de données subjectives (estimations) désignent des cabinets big pour donner une légitimité à leurs données.	Plus les sociétés ont tendance à présenter des comptes avec des estimations subjectives (provisions, amortissements, charges constatées d'avances, ...etc.), plus elles ont recours un auditeur réputé, de type Big.
Kim et al. (2003)	Contexte américain. Période d'observation : 1984 à 1998. Echantillon : 33.163 observations Le papier cherche à voir quels cabinets d'audit sont désignés, en cas divergence entre l'auditeur et les dirigeants sur les choix comptables à retenir lors des reporting.	Les sociétés ayant tendance à faire des choix comptables pour déclarer plus de bénéfices font appel aux cabinets Big, alors que celles faisant le choix de déclarer moins de bénéfices, font plutôt appel aux cabinets non big.
Godfrey and Hamilton (2005)	Contexte américain. Période d'observation : Sociétés clôturant au 31/12/1997 Echantillon : 2.696 observations Le papier cherche à voir si le choix des auditeurs réputés et spécialisés est associé avec le niveau des dépenses de la société en matière de recherche et développement.	Plus la société a un recours intense à la recherche et développement, plus elle a recours à un auditeur spécialisé.
Liu and Lai (2012)	Contexte américain. Période d'observation : 1987 à 2010 Echantillon : 50.788 observations Le papier cherche à examiner l'existence ou non entre la complexité organisationnelle ou du business d'une société et le recours à un auditeur réputé. Il examine aussi, si le recours à un audit de qualité permet de modérer l'écart entre cette organisation complexe et une survaleur de l'entreprise le cas échéant.	La complexité organisationnelle est associée avec un recours à des auditeurs réputés de type Big. Le recours à ces auditeurs modère la distance existante entre cette complexité et une éventuelle sur valeur de la firme auditée.
Sun et al. (2017)	Contexte américain. Période d'observation : 2002 à 2011 Echantillon : 13.635 observations Le papier cherche à voir si le recours à des auditeurs réputés type Big permet d'améliorer les performances des firmes en matière de responsabilité sociétale.	Les firmes bien réputées en RSE ont tendance à faire appel à des auditeur réputés de type Big. Tandis que les firmes moins réputées, en raison de la faible qualité de leurs produits, ont plutôt tendance à recourir à des auditeurs moins réputés.
Tsao et al. (2017)	Contexte américain. Période d'observation : 2003 à 2009 Echantillon : 12.953 observations Le papier examine si le recours à des auditeurs réputés type Big, dans un contexte international, permet réduire l'asymétrie d'information induite par le contexte international.	Le contexte international est associé au recours à des auditeurs de type Big. Ce recours permet de réduire l'asymétrie d'information et d'améliorer la performance financière de ces firmes.

Source : Adapté de Habib et al. (2019)

Les travaux récents de Hrazdil, Simunic et Suwanyangyuan (2021) confirment la tendance de recourir à un auditeur type big chaque fois que la firme présente une grande asymétrie d'information associée à une comptabilité présentant un niveau de qualité, inférieur.

### **2.3 Les facteurs institutionnels comme déterminants dans le choix de l'auditeur**

Dans le cadre du courant institutionnel, la revue de la littérature empirique fait état de plusieurs facteurs institutionnels déterminants le choix de l'auditeur. Il s'agit des facteurs d'ordre légal, culturel, ethnique ou encore politique.

#### **2.3.1 L'environnement légal comme facteur déterminant le choix de l'auditeur**

Selon Asthana et al. (2015), le niveau de protection juridique des investisseurs dans un pays, est un déterminant du choix de l'auditeur : Les firmes ayant une double cotation à la fois aux USA et dans un pays local, ont plutôt tendance à choisir un auditeur réputé de type Big localisé aux USA, sauf si le pays de résidence présente des garanties suffisantes en matière de réglementation de protection des investisseurs étrangers. Pour les pays présentant une faiblesse en matière de réglementation de la gouvernance d'entreprises, Fan et Wong (2005) concluent au fait que les investisseurs trouvent dans les cabinets d'audit réputés, un palliatif à cette insuffisance. Par ailleurs, les environnements juridiques caractérisés par un recours aux assurances pour erreurs de gestion, les firmes ont plutôt tendance à recourir à des auditeurs moins réputés, pour que la couverture des dirigeants par des assurances se substitue à l'assurance (par la qualité) supposée être conférée par un audit réputé (Chi et Weng, 2014).

#### **2.3.2 L'assurance comme facteur déterminant le choix de l'auditeur**

Selon Piot (2005), dans le contexte caractérisé par le recours aux assurances pour couvrir des pertes, les entreprises choisissent plutôt un auditeur ayant une bonne couverture d'assurance. Il est fait ici référence à des contextes comme le Canada où cette culture anglo-saxonne de mise en jeu de l'assurance est répandue. C'est le cas aussi des pays où la protection des investisseurs est rigoureuse, car la réglementation permet aux investisseurs de se retourner contre les auditeurs, ce qui implique un haut niveau d'audit, il en est de même dans les pays où la norme « honoraire » est robuste. Les travaux récents de Ruiz-Barbadillo et Martínez-Ferrero (2022) vont également dans cette logique, car les sociétés intervenants dans des secteurs spécifiques et particuliers ont tendance à recourir à un auditeur réputé de type big qui fournit à la fois une qualité de service et une assurance de haut niveau, ce qui permet à la société de donner un bon signal à son environnement, sachant que les pressions institutionnelles sont plus fortes pour les sociétés intervenants dans ces secteurs spécialisés ou réglementés.

### **2.3.3 Les éléments culturels, politiques et ethniques comme facteurs déterminants le choix de l'auditeur**

Tsao et al. (2017) ont pu démontrer que les firmes qui évoluent dans un contexte qui pratique la culture du secret font plutôt appel à des auditeurs moins réputés. Cette relation est cependant atténuée si l'entreprise est ouverte à l'international. Des variables contextuelles plus spécifiques peuvent aussi expliquer le choix d'un auditeur. Nous pouvons en citer l'appartenance ethnique de la firme ou l'existence d'un syndicat fort qui explique le recours à un auditeur réputé (Chung et al., 2017), ou encore le niveau des ressources humaines, le taux et la qualité d'encadrement. A cet effet, Beck et al. (2018) ont trouvé que les firmes installées dans des villes offrant un niveau d'éducation élevé, offrant ainsi aux firmes, des diplômés de haut niveau, ont plus tendance à faire appel à des auditeurs de haut niveau. Par ailleurs, Yang et al. (2019) ont pu démontrer l'existence d'une variable psychologique expliquant le choix d'un auditeur de qualité, par les entreprises locales, uniquement pour rassurer les minoritaires et tiers du fait que les actionnaires majoritaires ont préféré résider à l'étranger.

### **CONCLUSION**

La recherche en sciences de gestion, aussi bien théorique qu'empirique, ayant porté sur le choix de l'auditeur, s'inscrit le plus souvent dans l'un des deux courants : économique ou sociologique. Dans le courant économique, ce qui est recherché le plus souvent par les entreprises, est la protection du patrimoine de la société, des investisseurs, des dirigeants ou encore des parties prenantes. L'audit est perçu dans ce cas comme un mécanisme permettant de limiter les abus des parties antagonistes (actionnaires, dirigeants, parties prenantes) et de protéger leurs acquis. Ce sont généralement les problèmes d'agence de type 1 (théorie d'agence) et 2 (théorie d'agence élargie) et de l'asymétrie d'information. L'audit est également perçu dans le courant économique comme une couverture des risques des dirigeants et des préjudices économiques qui pourraient découler de leur gestion. L'audit est vu ici comme une assurance des dommages économiques. Dans le courant sociologique, la motivation du choix de l'auditeur n'est plus économique, mais plutôt une motivation de gestion d'image. L'audit est vu dans ce courant comme une source de légitimité pour l'entreprise, vis-à-vis de son environnement. C'est la perspective institutionnelle qui guide le choix de l'auditeur. Ainsi, selon que la motivation de l'entreprise est économique ou sociologique, les éléments déterminants du choix de l'auditeur changent. Chaque motivation est également porteuse d'éléments internes complexes, qui modèrent le choix de l'auditeur.



L'opérationnalisation du modèle de recherche des déterminants du choix de l'auditeur présenté dans cet article, s'est basée essentiellement sur des études quantitatives qui expliquent certes, l'existence ou non, d'une corrélation positive ou négative entre deux variables, mais cette étude reste limitée car elle ne permet pas de nous livrer une explication ou une compréhension de la raison de cette corrélation. Plusieurs chercheurs ont soulevé au terme de leur recherche, cette insuffisance et ont encouragé le recours à des recherches qualitatives pour une meilleure compréhension du phénomène. Si notre recherche doit avoir des prolongements, peut-être faudrait-il les chercher dans les orientations suivantes :

- Les recherches futures devraient nous apprendre plus sur les incitations qui motivent les choix des auditeurs. La recherche qualitative devrait nous apporter des éclaircissements à ce sujet, notamment lorsque l'influence personnelle de certains dirigeants est impliquée dans la décision de l'auditeur ;
- Les recherches empiriques traitées dans ce cahier de recherche ont porté sur la demande de l'audit. Or, il serait peut-être intéressant de voir également du côté de l'offre de l'audit.

Le présent article a néanmoins une implication managériale, dans la mesure où la connaissance des déterminants du choix des auditeurs est de nature à aider les régulateurs de la profession d'audit, mais aussi les auditeurs et les dirigeants d'entreprises, à mieux comprendre les contours de la demande de l'audit, et mieux évaluer la dynamique de la relation entre l'auditeur et l'audit. L'apport de cette recherche est aussi théorique, dans la mesure où il permet d'enrichir la littérature sur le sujet. En effet, les études ayant porté sur la gouvernance ou sur l'asymétrie de l'information, ont fait du choix de l'audit, une question de décision comportementale des individus, qui dépend essentiellement de la seule structuration du capital ou de la composition de la gouvernance, est-elle familiale, initiée ou indépendante, mettant ainsi en évidence le poids de l'asymétrie d'information sur le choix de recourir ou non à un auditeur de qualité. Or la combinaison de plusieurs cadres théoriques au sein de cet article, notamment le cadre institutionnel, le cadre de la théorie d'agence, celui de l'asymétrie d'information et le cadre de l'assurance, font ressortir que le choix de l'auditeur est aussi une question de contexte juridique, de relations politiques et de culture nationale. Le poids de ces différents facteurs, aussi bien institutionnels, politiques, juridiques et culturels, dans la décision du choix de l'audit, a été confirmé par plusieurs études empiriques qui ont porté sur des contextes variés, notamment des contextes ayant une tradition de l'audit à économie ouverte et développée, mais aussi des contextes moins développés, ou émergents ou encore à économie contrôlée.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Article de revue

- . **Abbott, L.J.**, Brown V.L. & Higgs J.L. (2016). The Effects of Prior Manager-Auditor Affiliation and PCAOB Inspection Reports on Audit Committee Members' Auditor Recommendations. *Behavioral Research in Accounting*, 28 (1), 1–14.
- . **Asthana, S.C.**, Raman, K.K. & Xu, H. (2015). U.S.-listed foreign companies' choice of a U.S. based versus home country-based Big N principal auditor and the effect on audit fees and earnings quality. *Accounting Horizons*, 29(3), 631–666.
- . **Beck, M.J.**, Francis, J.R. & Gunn, J.L. (2018). Public company audits and city-specific labor characteristics. *Contemporary Accounting Research*, 35(1), 394–433.
- . **Branson, J.** & Breesch, D. (2004). Referral as a determining factor for changing auditors in the Belgian auditing market: An empirical study. *The International Journal of Accounting*, 39(3), 307–326.
- . **Carney, M.** (2005). Corporate governance and competitive advantage in family-controlled firms. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 29(3), 249–265.
- . **Carson, E.**, Simnett R., Thürheimer U. & Vanstraelen A. (2021). Involvement of Component Auditors in Multinational Group Audits: Determinants, Audit Quality, and Audit Fees. *Journal of Accounting Research*, 60(4), 1419-1462
- . **Chang, W.C.**, Lin, H.Y., & Koo, M. (2017). The effect of diversification on auditor selection in business groups: A case from Taiwan. *International Review of Economics and Finance*, 49, 422–436.
- . **Charreaux, G.** (2011). Quelle théorie pour la gouvernance ? De la gouvernance actionnariale à la gouvernance cognitive et comportementale. *Cahier du FARGO (Centre de recherche en Finance, Architecture et Gouvernance des Organisations)* n°1110402
- . **Chi, H.Y.** & Weng, T.C. (2014). Managerial legal liability and Big 4 auditor choice. *Journal of Business Research*, 67(9), 1857–1869.
- . **Chung, J.R.**, Cho, E.J., Lee, H.Y. & Son, M. (2017). The impact of labour unions on external auditor selection and audit scope: Evidence from the Korean market. *Applied Economics*, 49(48), 4833–4850.
- . **Corten, M.**, Steijvers, T., & Lybaert, N. (2018). Auditor choice in private firms: A stakeholder's perspective. *Managerial Auditing Journal*, 33(2), 146–170.
- . **Datar, S. M.**, Feltham, G.A. & Hughes, J.S. (1991). The role of audits and audit quality in valuing new issues. *Journal of Accounting and Economics*, 14(1), 3–49.

- . **Davison, A.G.**, Stening, B.W. & Wai, W.T. (1984). Auditor concentration and the impact of interlocking directorates. *Journal of Accounting Research*, 22(1), 313–317.
- . **DeFond M.** & Zhang J. (2014). A review of archival auditing research. *Journal of Accounting and Economics*, 58(2–3), 275–326.
- . **El-Dyasty, M.M.** & Elamer, A.A. (2021). The effect of ownership structure and board characteristics on auditor choice: evidence from Egypt. *International Journal of Disclosure & Governance*, 18(4), 362–377
- . **Fan, J.P.H.** & Wong, T.J. (2005). Do external auditors perform a corporate governance role in emerging markets? Evidence from East Asia. *Journal of Accounting Research*, 43(1), 35–72.
- . **Fang, J.**, Pittman, J., Zhang, Y. & Zhao, Y. (2017). Auditor choice and its implications for group-affiliated firms. *Contemporary Accounting Research*, 34(1), 39–82.
- . **Fuller, S.H.**, Joe, J.R. & Luippold, B.L. (2021). The Effect of Auditor Reporting Choice and Audit Committee Oversight on Management Financial Disclosures. *Accounting Review*, 96(6), 239–274.
- . **Habib, A.**, Wu, J., Bhuiyan, M. & Sun X. (2019). Determinants of auditor choice: Review of the empirical literature. *Int J Audit*, 23, 308–335.
- . **Harris, E.E.**, Tate, S.L. & Zimmerman, A.B. (2018). Does hiring a local industry specialist auditor matter to nonprofit organizations?. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 48(2), 633–664.
- . **Hay, D.** & Davis, D. (2004). The voluntary choice of an audit of any level of quality. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 23(2), 37–53.
- . **Hrazdil, K.**, Simunic, D.A. & Suwanyangyuan, N. (2021). Auditor Choice and the Informativeness of 10-K Reports. *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, 1-26
- . **Hsu, H. H.**, Lin, C.H. & Tsao, S.M. (2018). Founding family and auditor choice: Evidence from Taiwan. *Corporate Governance: An International Review*, 26(2), 118–142.
- . **Huang, X.** & Kang, F. (2018). Company reputation and auditor choice: Evidence from Fortune 1000 companies. *Accounting Research Journal*, 31(2), 232–248.
- . **Jensen M.C.** & Meckling W.H. (1976). Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.
- . **Lennox, C.S.** (2005). Managerial ownership and audit firm size. *Contemporary Accounting Research*, 22(1), 205–227.

- . **Ruiz-Barbadillo, E.** & Martínez-Ferrero, J. (2022). The choice of incumbent financial auditors to provide sustainability assurance and audit services from a legitimacy perspective. *Sustainability Accounting, Management & Policy Journal*, 13(2), 459–493.
- . **Piot, C.** (2005). Auditor reputation and model of governance: A comparison of France, Germany, and Canada. *International Journal of Auditing*, 9(1), 21–44.
- . **Salehi, M.** & Arianpoor, A. (2022). The consequences of the auditor's choice in group companies and expectations gap. *Management Research Review*, 45(4), 453–469.
- . **Titman, S.** & Trueman, B. (1986). Information quality and the valuation of new issues. *Journal of Accounting and Economics*, 8(2), 159–172.
- . **Tsao, S.M.,** Lu, H.T. & Keung, E.C. (2017). Internationalization and auditor choice. *Journal of International Financial Management and Accounting*, 28(3), 235–273.
- . **Xu, J.,** Zhang, Y. & Xie, Y. (2019). Controlling shareholder's share pledging and firm's auditor choice. *Emerging Markets Finance and Trade*, 1–21.
- . **Yang, X.,** Jin, Z. & Tan, J. (2019). Foreign residency rights and companies' auditor choice. *China Journal of Accounting Research*, 12(1), 93–112.
- . **Yang, Y.J.,** Kang, J., Lin, R.C. & Ronen, J. (2016). Auditor selection within a business group: Evidence from Taiwan. *Review of Quantitative Finance and Accounting*, 46(2), 195–215.
- . **Zhang, S.,** Ye, K., Cui, Y. & Zang, W. (2019). Large shareholder incentives and auditor choice. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 38(3), 203-222

## 2. Livre

- . **Berle, A.** & Means, G. (1932), *The Modern Corporation and Private Property*, Transaction Publishers.
- . **Power, M.** (2004), *La société de l'audit*, La découverte, Paris
- . **Wallace, W.** (1980). The economic role of the audit in free and regulated markets. *Open Educational Resources* 2.